

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 NOVEMBRE 2010 - 19H00

Présents : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Excusés : M. GREGORIO (procuration à Mme MEGE), M. FRANCISCO (procuration à M. ESTIER).

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2010 est adopté sans remarque par le Conseil Municipal.

Renégociation d'emprunt garanti auprès de l'OPHIS :

La Commune des Ancizes-Comps accorde sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés contractés par l'O.P.H.I.S. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, jusqu'au complet remboursement des sommes dues dans les conditions suivantes :

Capital restant dû	durée	taux d'intérêt actuariel annuel	taux de garantie	Travaux garantis
201 933,07	18 ans (2028)	2,95 %	80 %	6 logts rue de la Liberté
324 336,37	13 ans (2023)	2,95 %	36 %	6 logts rue Mont Fraternité
251 519,30	24 ans (2034)	2,95 %	100 %	HLM lot le Bourg
545 797,42	74 échéances	2,71 %	100 %	Les Noyers 2 ^{ème} tranche

Renégociation d'emprunts communaux :

Le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions de la Caisse d'Epargne pour renégocier plusieurs emprunts contractés auprès de cette banque. Après étude de celles-ci qui ne permettent pas un allègement de la dette communale, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces propositions.

Budget principal - virements de crédits :

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits détaillés ci-dessous :

Libellé	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Article	Montant	Article	Montant
INVESTISSEMENT				
Terrains nus (prog.3 – acquisition terrains)	2111	300,00		
Emprunts en euros (prog. 1 – op. financières)			1641	300,00

SIEG : mise à jour de l'inventaire et des cotisations au titre de l'entretien du parc Eclairage Public :

Le Conseil Municipal approuve les éléments figurant dans les annexes 1 à 4 jointes au procès-verbal et autorise le Maire à signer le procès-verbal contradictoire relatif à la révision pour l'année 2010 de la mise à disposition des biens pour la compétence optionnelle Eclairage Public transférée au SIEG.

Indemnité du Receveur municipal :

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Chef de Poste pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de prendre acte de son acceptation et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain portant sur la ou les parcelle(s) :

- AD n°200, 199 et 196 d'une superficie totale de 10 987 m² (avec habitation) vendues à 48 500 € dont 4 400,00 € de mobilier par Madame MANDON Chantal au profit de M. et Mme SCIAUVAUD ;

- AW n°221 (incluant un bâtiment atelier) d'une superficie de 1 575 m², vendue à 40 000 € par les Consorts BARDON au profit de la SCI La Brousse ;

- AV n°229 (incluant une habitation) d'une superficie de 331 m², vendue à 55 000 € dont 2 500,00 € de mobilier par M. VERHAEGHE Nathanaël et Mlle BRIFFAUT Lydie au profit de M. VALLEIX Stéphane et Mlle ZAMBONNETTI.

Acquisition terrain Solange MAZUEL :

La proposition d'achat à 7,65 le m² par la commune de la parcelle des Consorts MAZUEL, cadastrée AV n° 192, n'a pas reçu un avis favorable des propriétaires. Ces derniers souhaitent obtenir un prix supérieur s'appuyant sur l'argument qu'ils ont un acquéreur qui aurait accepté un prix de 12 € le m². Le Conseil Municipal propose alors d'en offrir 10 € le m², proposition qui sera transmise prochainement aux Consorts MAZUEL.

Maisons et Hôtels fleuris 2010 :

Le Conseil Municipal fixe les prix des Maisons et Hôtels fleuris 2010 selon le barème suivant :

* nombre de points compris entre 359 et 330 :	50 €.
* nombre de points compris entre 329 et 300 :	40 €.
* nombre de points compris entre 299 et 270 :	35 €.
* nombre de points compris entre 269 et 240 :	30 €.
* nombre de points compris entre 239 et 210 :	25 €.

Ces prix seront remis lors de la cérémonie des vœux.

Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire relate les récentes réunions portant sur le PLU et présente les projets de cartes qui restent à amender.

Camping municipal :

Le Maire, après avoir communiqué les résultats de la gestion 2010, demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la possibilité d'organiser une délégation de service public.

Réhabilitation de la décharge de Fougères :

Le Maire relate la dernière réunion du comité de pilotage au cours duquel le cabinet CSD Ingénieurs a présenté l'avant projet définitif des travaux dont le coût prévisionnel H.T. s'élève à 3 millions €. Il détaille ensuite la réunion qui s'est tenue en Préfecture ce jour même et dont l'objet portait sur le financement de ces travaux (financement prévisionnel : FDMD : 300 000 € ; ADEME : 450 000 € ; FEADER : peut être mais en plusieurs tranches et Région restant à convaincre). Quand le financement sera obtenu, la consultation des entreprises pourra être lancée pour un début des travaux en mai ou juin 2011.

Nouvelle mairie :

La consultation pour retenir une agence d'architectes est en cours. Les candidatures doivent être parvenues en mairie pour le 1^{er} décembre. Une réunion aura lieu le samedi 04 décembre pour retenir 3 candidats (sur la base du règlement de consultation) qui seront auditionnés le 14 décembre avant le choix définitif qui sera validé lors de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre. Les Conseillers Municipaux volontaires pour auditionner les candidats le 14 décembre sont les suivants : P. ESTIER, Maire, Mesdames ARRIETA, MAZIER et MEGE, Messieurs DUGOURD, CHAPTARD, GIRARD, BEDABOUR et POUILLET.

Point sur les projets communaux et intercommunaux :

Le Maire présente l'état de réalisation des projets communaux ainsi que ceux de Manzat Communauté constitués principalement du projet RAM, Médiathèque et locaux de Manzat Communauté à Manzat et de l'école de musique aux Ancizes-Comps.

Réunions ou manifestations à venir :

Antenne Secours Populaire : arbre de la solidarité et boules décorées avec les écoles,
Réunion RNN animée par le Préfet le 09/12/2010 au Foyer Rural,
Assemblée communale le 10/12/2010 au Foyer Rural,
Diacomédie en juillet 2011 au Foyer Rural,
Exposition avec la section « Voir et Savoir » du Foyer Rural et Maison de l'Innovation,
14 juillet 2010 intercommunal aux Ancizes-Comps.

Information :

Le magasin Netto devrait ouvrir à la mi-janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

